



CENTRALE CANINE

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE
CLUB SAINT HUBERT DE L'OUEST
Prise en la personne de sa Présidente
Madame GINETTE BOURASSEAU
14 GRANDVILLE
44810 HERIC

Aubervilliers, le 02/04/2024

APPEL A CANDIDATURES

Madame la Présidente,

L'Assemblée Générale de la Société Centrale Canine se tiendra le 24 mai 2024 à 10 heures, au Novotel Paris Centre Tour Eiffel – 61 quai de Grenelle 75015 Paris.

L'ordre du jour est, notamment, l'élection des administrateurs aux quatorze postes à pourvoir à raison de :

- Cinq représentants des Associations Canines Territoriales (collège Associations Canines Territoriales)
- Six représentants des Associations de Race concernées (collège des associations de race) pour les groupes suivants :
 - Berger de races françaises
 - Berger de races étrangères
 - 2^{ème} groupe
 - Chiens d'arrêt continentaux
 - 8^{ème} groupe
 - 10^{ème} groupe
- Trois membres à titre individuel (collège des individuels) désignés par des Associations Canines Territoriales ou des associations de race.

Il est interdit, sous peine d'irrecevabilité à tout poste, de se présenter pour plusieurs collèges.

Une association affiliée peut soutenir deux candidats à condition qu'ils ne se fassent pas concurrence :

(une Association Canine Territoriale peut soutenir un candidat à un poste dans le collège « Associations Canines Territoriales » et un candidat à titre individuel ;
une association de race peut soutenir un candidat à un poste dans le collège « association de race » et un candidat à titre individuel).

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE
Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) - N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS Cedex - FRANCE
Tél.: +33 (0)1 49 37 54 00
www.centrale-canine.fr





CENTRALE CANINE

Vous êtes responsable de la bonne diffusion à tous les adhérents de l'association que vous présidez de cet avis d'appel à candidatures pour pourvoir ces quatorze postes et les conditions de recevabilité ci-dessous.

Recevabilité des candidatures :

Les dossiers des candidats doivent être **reçus** avant le **30 avril 2024**, sous peine d'irrecevabilité, quelle que soit la cause du retard, au siège de la Société Centrale Canine à l'adresse suivante : 155 avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers cedex, exclusivement par courrier postal A.R. ou suivi, ou par dépôt à l'accueil contre reçu, aux heures d'ouverture, soit de 9 heures à 16 heures, sous enveloppe cachetée **à l'attention de la « Commission des Elections »**.

Les télécopies et les courriels ne sont pas valides.

Tous les candidats, y compris les membres sortants doivent :

- Préciser le siège brigué ;
- Produire une décision récente du Comité de l'association qui accorde son soutien.
- Être citoyen d'un pays européen adhérent à la FCI ;
- Adresser un dossier composé
 - d'une photo d'identité récente,
 - d'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois,
 - d'une déclaration sur l'honneur affirmant n'avoir jamais été condamné pour mauvais traitement aux animaux ni sanctionné par la Société Centrale Canine ou par l'un des membres affiliés
 - et éventuellement une profession de foi ne dépassant pas une page format A4

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président
Alexandre BALZER